|  |  |
| --- | --- |
| الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  وزارة العدل  المديرية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج |  |

برنــــامج دعم إعـــادة الإدمـــاج الاجتمـــــاعي للمحبوسين

**APPUI DE LA SOCIETE CIVILE DANS L’ACCOMPAGNEMENT POST CARCERAL DU DETENU**

**RAPPORT DE PRESELECTION DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU PROJET**

**Experte Nationale : ROUAG Abla**

**SEMINAIRE REGION EST**

Dans le cadre du projet « Appui à la société civile dans son rôle d’accompagnement à la réinsertion sociale des détenus» ont été réalisés en Février 2019, avec comme première étape du projet, trois séminaires régionaux (Ouest, Centre et Est), qui ont pour objectifs :

* De présenter un point de situation de la collaboration existante entre l’administration pénitentiaire et de la réinsertion et la société civile.
* De renforcer la collaboration entre la société civile œuvrant pour la réinsertion sociale des détenus et les pouvoirs locaux.
* D‘assurer la coordination entre les organisations de la société civile partenaires.

Il est attendu de ces séminaires :

* L’Identification des besoins des organisations de la société civile en matière d’intervention dans le domaine de la réinsertion sociale du détenu ;
* Le renforcement du partenariat DGAPR – OSC et pouvoirs locaux ;
* L’Identification des associations bénéficiaires du projet, plus précisément l’ identification des associations qui seront bénéficiaires de l’appui dans l’accompagnement post carcéral des détenus, ainsi que le choix des associations susceptibles d’ouvrir un centre d’accueil pour femmes sortant de prison.

En d’autres termes, l’objectif du projet étant l’appui aux associations qui ont des moyens humains et matériels adaptés pour l’aménagement de centres d’accueil et d’hébergement, et la formation avec l’aide d’une expertise internationale, à l’accompagnement social et psychologique des détenus sortant de prison, pour les associations qui activent dans ce type d’accompagnement post carcéral, il s’agit d’identifier les associations qui seront bénéficiaires de cet appui.

**Le séminaire région Est**

Le second séminaire, celui de la région Est s’est déroulé à Constantine, à l’hôtel Novotel, les 24 et 25 Février 2019.

***1 – Première journée :***

Le séminaire de la région Est s’est également tenu avec la participation :

- Des représentants de la Direction générale de l’administration pénitentiaire.

- Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement.

- Des représentants des pouvoirs locaux : DAS, DJS

- Des organisations de la société civile : au nombre de 22

- Des chefs des services extérieurs et de la réinsertion : au nombre de 8

- Des juges d’application des peines : 6

- Directeurs d’établissements pénitentiaires : 8

Les associations présentes :

* **Associations à caractère social :**

Association El moustakbel liltanmia de Batna

Association El Ouafa liltadhamoun el watani de Batna

Association El kalima ettayiba de Biskra

Association Défi et espoir des handicapés de Jijel

Association El Manar de Skikda

Organisation Nationale de protection de l’enfance et de la jeunesse (siège de Annaba)

Association Feth de Annaba

Association Roua de promotion de l’activité artisanale féminine de Guelma

Association Essalem des activités des jeunes de Constantine

Association Afak pour la promotion de la jeunesse de Khenchela

* **Associations à caractère culturel**

Association Ajyel el tawassol de Tebessa

Association Errouya lietenmia oua riaayet echabab oua etoufoula de Jijel

Association Médiations sociale de Sétif

Association RABT de Sétif

Association Hawa de Skikda

Association Amis des jeunes de Skikda

Association Fadjr de Constantine

Association Ettahadi (le défi) d’El Tarf

Association le crayon pour l’information d’El Oued

* **Associations à caractère de lutte contre les fléaux sociaux**

Association de lutte contre la drogue de Annaba

Association de protection des jeunes contre la drogue de Annaba

Association Safa de lutte contre la drogue de Guelma

1.1 - Déroulement des travaux :

L’allocution d’ouverture a été prononcée par Monsieur Bourbala , Directeur de la Recherche et de la Réinsertion Sociale à la DGAPR qui a rappelé (1) le projet 2014/2015, (2) les objectifs de la justice pénale et la réforme , (3) les mécanismes de lé réinsertion sociale et l’importance de la société civile dans la réinsertion des détenus. Monsieur Bourbala a également abordé la question du bénévolat et du financement des associations et a réitéré la volonté de l’administration pénitentiaire de s’ouvrir sur la société et sur la société civile, pour la réinsertion des détenus.

Après cette allocution, Monsieur Berkoune Mohamed a présenté la première communication, une présentation du projet et un bilan de la collaboration de la DGAPR avec les organisations de la société civile.

La communication suivante a été présentée par le chef des services extérieurs de Guelma, portant sur « le rôle des services extérieurs dans la collaboration avec les organisations de la société civile ». L’intervenant a rappelé les missions des services extérieurs, le rôle et les missions de la société civile, la relation service extérieur-Société civile et a exposé brièvement l’expérience de l’association ARED de Barcelone, spécialisée dans l’accompagnement des femmes sortant de prison.

La troisième communication, présentée par le représentant de la DJS de Constantine, intitulée « « l’organisation du partenariat entre les OSC et les pouvoirs locaux et la DJS « , où il a montré comment peut se faire la collaboration avec la DGAPR en matière de RS des détenus : par le biais du sport et de l’affectation d’éducateurs sportifs aux établissements pénitentiaires.

Les présentations ont été suivies par des débats avec l’assistance s’en est suivi, portant principalement

Pendant la séance de l’après-midi, les deux expertes du projet ont présenté leurs communications, celle de l’experte nationale, madame ROUAG Abla, portant sur un « Etat des lieux de la société civile active en 2015 » , et la seconde, celle de madame CAULLIEZ Valérie avait pour thème «Le Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Soleillet ». Les communications se sont prolongées par des débats.

1.2 – Contenu des débats :

Les débats ont fait apparaitre un certain nombre de choses :

* Les activités des associations ne sont pas visibles en post carcéral . La question de l’orientation des détenus vers les associations à leur libération a été discutée. Proposition de donner aux détenus libérés les coordonnées des associations pouvant les aider.
* Le rôle des associations est plus difficile en extra carcéral, car il n’y a pas de mécanismes arrêtés pour attirer les détenus qui peuvent changer d’adresse… et qui se détournent, voire même fuient les services extérieurs. Or, les associations collaborent avec les services extérieurs. Faire mieux connaitre les services extérieurs aux détenus, mais surtout à la société a été préconisé.
* La question des financements insuffisants est répétitive.
* Le problème de l’évaluation des résultats de la réinsertion sociale a été posé.
* Certaines associations, en guise d’accompagnement post carcéral, font de l’orientation des détenus vers les dispositifs d’insertions professionnelle
* La problématique des femmes sortant de prison et n’ayant pas où aller est récurrente, ainsi que la proposition de création d’un centre d’hébergement. L’accent a été mis sur le fait que les centres susceptibles d’accueillir les femmes sans domiciles sont surbookés. La proposition d’essayer de placer ces femmes en famille d’accueil a été faite.
* Une proposition de préparation des détenus pendant leur incarcération à des métiers plus porteurs (agriculture, apiculture, lavage auto…) réalisés par l’association, et le placement des détenus libérés dans des structures acquises grâce à l’argent des détenus.
* La question de la formation des associations a été discutée.
* L’absence de coordination entre OSC et les autres acteurs de la réinsertion a été déplorée.
* Le rôle des associations dans la réinsertion des détenus reste flou pour certains, qui demandent à ce que leur soient présentées les expériences d’associations nationales et internationales.
* La question de la spécialisation des associations, qui n’ont pas été créée pour faire de la réinsertion, a été soulevée.
* Nombre insuffisant d’associations qui travaillent avec la DGAPR : certaines régions ne sont pas couvertes (Jijel..). La solution serait que les associations puissent travailler dans d’autres wilayas.
* L’intégration d’ex détenus dans les associations a été proposée.
* La proposition a été faite d’une caisse sur les fonds des associations, et remise à la DGAPR qui la consacrerait aux jeunes sortant de prison.
* Une préoccupation des bénévoles a été soulevée : le fait qu’ils soient pénalisés en cas d’absence à leur travail lors de leurs activités associatives

***2 - Deuxième journée :***

2.1 - Déroulement des travaux

La seconde journée a, comme pour le séminaire de la région centre, été consacrée, dans sa séance de la matinée, à une présentation des associations. Et la séance de l’après-midi s’est déroulée sous la forme de 4 ateliers regroupant les associations autour des thématiques de :

* L’accompagnement social
* L’accompagnement psychologique
* Le financement
* Le centre d’accueil

Lors de la première séance Les 23 associations présentes à ce séminaire ont donc présenté leurs activités, leurs moyens, et leurs interventions dans la réinsertion sociale des détenus en intra et en post carcéral, ainsi que leurs difficultés.

Dans la région Est également, les principales activités développées par les associations, en milieu intra carcéral et en milieu extra carcéral sont les activités caritatives et de bienfaisance (dons de vêtements aux détenus et à leurs familles, couffins du Ramadhan), la sensibilisation, l’éducation religieuse, et les activités culturelles et sportives. L’accent est mis sur les activités artistiques, avec la participation des détenus aux activités et le renforcement des jeunes talents. Les activités de formation et d’apprentissage sont également présentes, comme la coiffure, la cuisine, la pâtisserie, et la couture. La formation dans de nouveaux créneaux professionnels apparait avec l’apprentissage au pressing, au lavage automobile, … ainsi que l’apprentissage de la conduite automobile qui permet aux détenus de sortir de prison avec un permis de conduire. Quelques associations ont des activités d’accompagnement social et psychologique, en intra carcéral. En post carcéral, c’est l’accompagnement à l’insertion professionnelle qui est généralement réalisé par les associations. Les moyens humains et matériels, sont disparates, mais de manière globale, ne sont pas très importants.

Pendant la séance de l’après-midi, les associations se sont réparties sur les 4 ateliers cités précédemment et ont fait des propositions dans les 4 thématiques discutées.

2.2 –Restitution des ateliers:

2.2.1 – Atelier Accompagnement psychologique :

* Formation des membres des associations dans les modes d’interaction avec les détenus sortant de prison est nécessaire.
* Il faut préparer le détenu, avant sa libération, au plan psychologique
* Il faut gagner la confiance du détenu, pour qu’il se dirige vers les associations, après sa sortie.
* Il faut donner de l’aide au détenu après sa libération, au plan psychologique (assistance, écoute, orientation) et s’il le faut, l’envoyer vers un psychologue ou vers un centre de désintoxication.
* Essayer de créer une relation entre la famille du détenu et l’association, faire de la médiation pour faciliter l’accueil par sa famille du détenu libéré.

2.2.2 – Atelier financement :

* La Loi 12-06 , dans ses articles portant sur le financement des associations, stipule que les subventions des associations proviennent de :

1. adhésions et participation des membres
2. Aides de l’Etat
3. Instances
4. Activités lucratives

* Les associations actives dans la RS des détenus demandent à Messieurs les Walis, DJS, DAS, pouvoir locaux, affaires religieuses, Directeurs de la culture

(1) De pouvoir bénéficier d’aides de la part des bailleurs de fonds aux projets de réinsertion sociale

(2) De pouvoir bénéficier de véhicules

(3) De pouvoir bénéficier de la part des pouvoirs locaux, de locaux non utilisés

(4) De pouvoir bénéficier des fonds de la wilaya pour renforcer les activités avec les jeunes

(6) D’intégrer le critère de l’exonération des impôts sur la publicité aux subventions des associations

(7) De pouvoir bénéficier du produit des activités artisanales des détenus, (40% aux associations qui fournissent les matières première et 60% aux détenus)

* La formation des associations est nécessaire à la réalisation de projets de réinsertion sociale des détenus , ainsi formation et montage de projets artisanaux en bénéficiant de subventions du PNUD
* Recommandent la création d’une page facebook pour que les associations puissent communiquer et échanger leurs expériences.

2.2.3 – Atelier Centre d’accueil et Accompagnement social :

* Financer les associations
* Formation aux membres des associations dans les domaines suivants : Réinsertion sociale, communication, l’accompagnement social,
* Financement des associations et obtention de sommes suffisantes pour les besoins courants du centre, (électricité, gaz, eau et nourriture) et des locataires du centre pour couvrir leurs dépenses quotidiennes

**Conclusion :**

* La région Est montre la même diversité des activités à caractère social réalisées par les associations en faveur des détenus et des ex détenus, mais aussi que les associations ne font pas réellement de l'accompagnement social global individualisé.
* Les associations manquent de moyens matériels et humains et de spécialisations de leurs membres.
* La même conclusion que celles des ateliers des autres régions s’impose à nous, c’est que la formation des associations à l’accompagnement post carcéral des détenus et à la réinsertion sociale ainsi qu’un suivi des acquis de cette formation est indispensable pour que les associations puissent jouer leur rôle qui leur est dévolu dans la réinsertion sociale des détenus.

**PRESELECTION DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU PROJET**

Pour donner un avis quant aux associations qui peuvent bénéficier du projet, nous avons évalué les capacités des associations rencontrées sur la base de critères que nous avons jugés pertinents à savoir :

* Les moyens matériels des associations (lorsque l’information à ce propos est disponible) : locaux, équipements informatiques, véhicules, moyens financiers
* Les moyens humains des associations : nombre, spécialisation
* Le fait que l’association pratique des activités post carcérales allant dans le sens de l’accompagnement social ou psychologique.
* La connaissance que l’association semble avoir de la réinsertion sociale
* La capacité à trouver des financements pour l’association.
* La réalisation d’activités sociales innovantes peut être un atout supplémentaire.
* Une connaissance même modeste de la langue française, vu que la formation à l’accompagnement va se faire en français

Pour la région Est, nous proposons :

* **L’association El Fadjr de Constantine** qui semble activeen post carcéral et qui compte parmi ses membres des spécialistes (psychologues, psychiatres…). L’idée de cellule de réinsertion familiale présentée par l’association est intéressante. Il serait souhaitable de verser cette association à la formation en **accompagnement social**.
* **L’association Médiation sociale de Sétif** a des moyens humainscertains (psychologues, sociologues, éducateurs,  médecins, conseillères religieuses..), fait de la médiation sociale entre les familles et les détenus, notamment femmes et a eu un agrément pour l’ouverture d’un centre d’accueil pour femmes sortant de prison. Il serait souhaitable de verser cette association à la formation en **accompagnement psychologique**.
* **L’association RABT de Sétif.** A des activités et des projets allant dans le sens de l’accompagnement à l’insertion professionnelle et la création de micro entreprises dans des créneaux qui semblent porteurs et novateurs : confection de macramé, savon artisanal, placoplatre, lavage de voitures… L’association peut être orientée vers la formation en accompagnement social.
* **L’association Le regard sur la promotion et la protection de la jeunesse de Jijel :** fait de l’accompagnement à la construction de projets, particulièrement ceux orientés vers l’environnement, le développement durable, l’économie circulaire et l’entreprenariat vert. L’association fait aussi du soutien psychologique aux ex détenus. Vu les types d’activités réalisées par l’association, elle peut être aussi bien orientée vers la formation en accompagnement social que vers l’accompagnement psychologique.
* **L’association Afak de promotion de la jeunesse de Khenchela** réalise aussi des activités sociales d’accompagnement aux démarches pour obtention de logement, pour l’insertion professionnelle, fait du soutien psychologique et participe au projet CAPDEL. … L’association peut être orientée vers la formation en accompagnement social.